Informations sur l'emprunt d'iPads

Chers parents,

nous sommes heureux de prêter un iPad à votre enfant.

Veuillez noter les informations suivantes.
Voici les principaux points du contrat de prêt que vous devrez signer pour emprunter l'iPad :

- L'iPad appartient à la ville de Dortmund.
- Le prêt est gratuit.
- Tous les iPads sont enregistrés et peuvent être suivis dans le monde entier.
- Aucune nouvelle application ne peut être téléchargée.
- L'iPad doit être rendu à la fin de la période de prêt.
- L'iPad ne peut être prêté à d'autres personnes.
- L'iPad ne peut être utilisé que pour des tâches liées à l'école.
- En cas de vol, vous devez immédiatement faire une déclaration à la police et informer la direction de l'école. Pour le matériel volé, vous, en tant que parents, devez payer jusqu'à 400€.
- En cas de dommage, vous devez informer la direction de l'école et payer la réparation.
- Si l'iPad ne peut être réparé, vous devrez payer jusqu'à 400€.

L'iPad **n'**est **pas** assuré par la ville de Dortmund !

- Si vous avez une assurance responsabilité civile, vous devez l'appeler et lui demander si l'iPad emprunté peut être inclus dans cette assurance.